

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
201<sup>e</sup> année  
29 mai 2025  
n° 20 / 8085<sup>e</sup>  
pages 945 à 992



## ACTUALITÉS

- 948 Chèque (certificat de non-paiement) : pouvoirs du juge de l'exécution
- 949 Surendettement (créances) : mesure d'effacement partiel
- 950 Société à responsabilité limitée (gérant) : responsabilité personnelle
- 950 Cession de créance (droit litigieux) : cessions successives de la créance
- 951 Divorce (procédure) : engagement en France et prononcé à l'étranger
- 952 Syndicat (qualité pour agir en justice) : résidence de tourisme
- 952 Libération conditionnelle (mesure probatoire) : dispositions applicables
- 953 Rapatriés (harkis) : constitutionnalité et portée du régime de réparation

## POINTS DE VUE

- 956 Le passeport numérique de produit lié à la *blockchain* : assurer la circularité et la durabilité des biens, *Claire Leveneur*
- 958 La justice et le temps, Lorsque l'actualité dépasse la fiction..., *Daniel Chabanol et Christophe Lapp*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 968 **Nouvelle Bibliothèque de Thèses** : La personnalité juridique en droit pénal et en droit civil, Essai d'une théorie générale, *Eddy Accarion*
- 971 Droit de la négociation collective et discours économique, *Hugo Revillon*
- 974 **Panorama** : Droit de l'environnement, *Grégoire Leray et Vanessa Monteillet*
- 984 **Notes** : Clause d'offre alternative : l'alternative à quel prix ?, note sous *Com. 12 févr. 2025, Diane Galbois-Lehalle*
- 988 Les restitutions consécutives à la sanction en réputé non écrit d'une clause illicite d'indexation de loyer commercial, note sous *Civ. 3<sup>e</sup>, 23 janv. 2025, Rebecca Frering*

## ENTRETIEN

- 992 Sophie Paricard – L'aide à mourir



# Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz  
10 place des Vosges - CS 90358  
92072 Paris La Défense Cedex  
Tél. (Rédaction) 0786620357  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,  
**KETTY DE FALCO**  
DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,  
**CAROLINE SORDET**  
DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,  
**HÉLÈNE HOCH**

## CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

## DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALLE DEUMIER

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

### • RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVEL (01 40 64 53 79)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

### • ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

## ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice  
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER  
src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 132,29 € TTC<sup>1</sup>

Étranger : 1 1175 € HT

Prix au numéro : 49,31 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Mai 2025

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La Défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre

La reproduction, même partielle, de tout élément publié  
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Prot : 0,08 kg/t

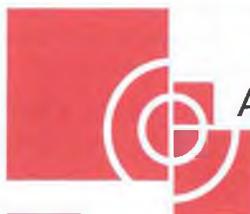
# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

Maxime Barba

945

Un code pour l'arbitrage



## ACTUALITÉS

948

### DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Chèque (certificat de non-paiement) :  
pouvoirs du juge de l'exécution,  
*Civ. 2<sup>e</sup>, 22 mai 2025*

Consommation

Surendettement (créances) : mesure  
d'effacement partiel, *Civ. 2<sup>e</sup>, 22 mai 2025*

Entreprise en difficulté

Liquidation judiciaire (insaisissabilité) :  
pouvoirs du liquidateur,  
*Com., avis, 21 mai 2025*

Société et marché financier

Société à responsabilité limitée (gérant) :  
responsabilité personnelle, *Com. 21 mai 2025*

950

### DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Cession de créance (droit litigieux) : cessions  
successives de la créance, *Com. 21 mai 2025*

Famille-Personne-Succession

Divorce (procédure) : engagement en France  
et prononcé à l'étranger, *Civ. 1<sup>re</sup>, 21 mai 2025*

Succession (parts sociales) : qualité  
des héritiers du cédant, *Civ. 1<sup>re</sup>, 21 mai 2025*

Régime matrimonial (communauté) : droit de  
poursuite des créanciers, *Civ. 1<sup>re</sup>, 21 mai 2025*

952

### DROIT IMMOBILIER

Copropriété

Syndicat (qualité pour agir en justice) :  
résidence de tourisme, *Civ. 3<sup>e</sup>, 22 mai 2025*

952

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Libération conditionnelle (mesure  
probatoire) : dispositions applicables,  
*Crim. 21 mai 2025*

953

### DROIT PUBLIC

Droit administratif

Rapatriés (harkis) : constitutionnalité  
et portée du régime de réparation,  
*Cons. const. 16 mai 2025*

Santé publique

Accident médical (ONIAM) : indemnisation  
des victimes indirectes, *Civ. 1<sup>re</sup>, 14 mai 2025*

954

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

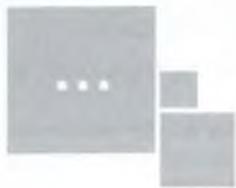
Données personnelles (traitement) :  
information du personnel, *Soc. 21 mai 2025*

Licenciement (entretien préalable) :  
report pour cause de santé, *Soc. 21 mai 2025*

Licenciement (contestation) : prescription  
du délai d'action, *Soc. 21 mai 2025*

Travail (infraction) : poursuite engagée  
par le ministère public, *Crim. 20 mai 2025*

Le prochain numéro du Recueil  
paraîtra le 12 juin 2025



## POINTS DE VUE

956

Le passeport numérique de produit lié à la *blockchain* : assurer la circularité et la durabilité des biens  
par Claire Leveueur

958

La justice et le temps  
Lorsque l'actualité dépasse la fiction...  
par Daniel Chabanol et Christophe Lapp



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUE

960

Vers une réforme du droit de l'arbitrage ?  
par Sylvain Bollée

### PANORAMA

974

Droit de l'environnement  
avril 2024 – avril 2025  
par Grégoire Leray et Vanessa Monteillet

### NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE DE THÈSES

968

La personnalité juridique en droit pénal  
et en droit civil  
Essai d'une théorie générale  
par Eddy Accarion

971

Droit de la négociation collective  
et discours économique  
par Hugo Revillon

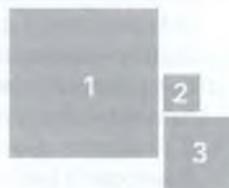
### NOTES

984

Clause d'offre alternative : l'alternative à quel prix ?,  
note sous *Com.* 12 févr. 2025  
par Diane Galbois-Lehalle

988

Les restitutions consécutives à la sanction en réputé non écrit d'une clause illicite d'indexation de loyer commercial,  
note sous *Civ.* 3<sup>e</sup>, 23 janv. 2025  
par Rebecca Frering



## ENTRETIEN

992

Sophie Paricard – L'aide à mourir

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique :  
40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » :  
9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence :  
20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) :  
5 500 signes (références entre parenthèses).